

**AFFICHAGE**

**Département de la Seine-Saint-Denis**  
**Arrondissement du Raincy**

**VILLE DE VILLEPINTE**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 03 FEVRIER 2010**

**sous la présidence de Mme Nelly ROLAND IRIBERRY, Maire**

**Conseillers en exercice** : 39

**Présents** : 31

Mme ROLAND IRIBERRY, M. FAGUIER, Mme HUBERT, Mme BROU, M. NAUMOVIC, Mme REYDANT, M. KERAUDREN, M. TERREYRE, M. PALOMO (parti au point n° 2010-043 puis pouvoir à Mme le Maire), Mme ROBERT, M. PORTA, M. CHIROUSE, Mme POUCHIN, M. PALCY, Mme ILLOUZ, M. ESSAID, M. ESTEVES, Mme BOURY-REIDOR, Mme WEIDEMANN-ROUSSEAU, M. CHACON, Mme MASSENGO, Melle OUDDAH, Melle YOUSOUF, Mme ARRI, M. MONAT, Mme GILARD, Mme TROUDART, M. MARIOT (parti au point n° 2010-018 puis pouvoir à M. LAURENT), M. LAURENT, Mme VALLETON, Mme CHAMPAPHONEVILAY.

**Absents**

**Excusés** : 8

M. BORGEL	qui a donné pouvoir à M. PALOMO
Mme BOUSSELIT	qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN
M. ARRAHMANE	qui a donné pouvoir à Mme BROU
Melle MALKI	qui a donné pouvoir à M. CHACON
M. JEAN-BAPTISTE	qui a donné pouvoir à Mme ROBERT
Mme CYPRIEN-SUZAN	qui a donné pouvoir à Mme REYDANT
M. MARIAGE	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
Mme VAUBAN	qui a donné pouvoir à Mme TROUDART

**Secrétaire de Séance** : Mme HUBERT

\*\*\*\*\*

- **ORDRE DU JOUR** :

Adopté tel que présenté.

- **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2009.**

9 Abstentions  
Adopté à : 29 Voix Pour

- **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009.**

9 Abstentions  
Adopté à : 29 Voix Pour

I - **COMMUNICATION DU MAIRE**

- Suite à la démission de Monsieur Allan COURATIER, installation de Madame Brigitte ARRI.
- Modification du tableau du Conseil Municipal.

## IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

**II - FINANCES****1 - Budget Primitif 2010 – Budget Principal de la Commune.**

- Rapport de présentation.
- Approbation.

## N° 2010-002

Le Budget Primitif 2010 a été établi dans le respect des principes budgétaires, tels que l'équilibre réel, la sincérité et la prudence.

Il prend en compte les éléments communiqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire organisé au cours de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2009, les dispositions votées dans la Loi de Finances 2010 et les délibérations antérieures adoptées pour l'amortissement, l'étalement des subventions et les provisions.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 1996, le présent budget sera voté en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement par opération et par chapitre.

Compte tenu du rapport de présentation qui identifie l'ensemble des crédits et opérations budgétaires retenus en terme de gestion et d'équipement pour 2010, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le Budget Primitif et à l'adopter, conformément aux dispositions législatives et réglementaires s'inscrivant dans la nomenclature comptable M14.

**Section de Fonctionnement****Dépenses de fonctionnement :**

	<i><u>en euros</u></i>
011 - Charges à caractère général	13 570 248 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	29 325 000 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
014 - Atténuation de produits	0 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
022 - Dépenses imprévues	10 000 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
65 - Autres charges de gestion courante	3 552 240 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
66 - Charges financières	1 032 760 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
67 - Charges exceptionnelles	22 950 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
023 - Virement à la section d'Investissement	4 851 173 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 530 000 €
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	
<b>Total Dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>53 894 371 €</b>
<b>Adopté à : 9 Voix Contre 30 Voix Pour</b>	

**Recettes de fonctionnement :**

	<i><u>en euros</u></i>
70 - Produit des Services du Domaine et ventes diverses	1 912 106 €

	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
73 - Impôts et taxes		38 511 300 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
74 - Dotations et Participations		11 947 455 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
75 - Autres produits de gestion courante		766 990 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
013 - Atténuation de charges		642 500 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
77 - Produits exceptionnels		38 020 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
042 - Opération d'ordre de Transfert entre sections		76 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
<b>Total Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>53 894 371 €</b>
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
<b><u>Section d'Investissement</u></b>		
<b><u>Dépenses d'investissement :</u></b>		
		<b><u>en euros</u></b>
10 - Dotations fonds divers et réserves		1 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
16 - Emprunts et dettes assimilées		3 680 660 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
20 - Immobilisations incorporelles (hors opérations)		678 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
204-Subventions d'équipements versées (hors opérations)		0 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
21 - Immobilisations corporelles (hors opérations)		8 930 900 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
23 - Immobilisations en cours (hors opérations)		0 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
Opérations d'Equipement		4 565 300 €
	<b>Adopté à l'Unanimité</b>	
020 - Dépenses imprévues		39 443 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		76 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
041 - Opérations patrimoniales		7 752 €
	<b>9 Voix Contre</b>	

	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
<b>Total Dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>17 979 055 €</b>
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
<b><u>Dont Opérations d'équipement :</u></b>		<b><u>Dépenses</u></b>
0202 – Centre Culturel		148 000 €
	<b>Adopté à l'Unanimité</b>	
0601 – ANRU Fontaine Mallet		3 903 300 €
	<b>Adopté à l'Unanimité</b>	
0701 – Reconstruction CLSH		181 000 €
	<b>Adopté à l'Unanimité</b>	
0801 – Construction Crèche du Château d'eau		268 000 €
	<b>Adopté à l'Unanimité</b>	
0901 – Construction Centre administratif		35 000 €
	<b>Adopté à l'Unanimité</b>	
0902 – Construction Crèche Vert Galant		30 000 €
	<b>Adopté à l'Unanimité</b>	
<b>Total Opérations d'équipement</b>		<b>4 565 300 €</b>
	<b>Adopté à l'Unanimité</b>	
<b><u>Recettes d'investissement :</u></b>		
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 780 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
13 - Subventions d'Investissement		949 400 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
16 - Emprunts et dettes assimilées		8 401 730 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
021 - Virement de la section de fonctionnement		4 851 173 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
024 – Produits des cessions		459 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections		1 530 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
041 - Opérations patrimoniales		7 752 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
<b>Total Recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>17 979 055 €</b>
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	

**2 - Budget Primitif 2010 – Budget annexe de l'Assainissement.**

- Approbation.

N° 2010-003

Le Budget Primitif 2010 a été établi dans le respect des principes budgétaires, tels que l'équilibre réel, la sincérité et la prudence.

Il a été établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires s'inscrivant dans la nomenclature M49.

Compte tenu du rapport de présentation qui identifie l'ensemble des crédits et opérations budgétaires retenus en terme de gestion et d'équipement pour 2010, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le Budget Primitif annexe d'Assainissement et à l'adopter par chapitre.

**Section d'exploitation**

**Dépenses d'exploitation :**

**en Euros**

011 - Charges à caractère général		361 100 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
012 - Charges de personnel et frais assimilés		109 903 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
65 – Autres charges de gestion courante		1 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
66 - Charges financières		1280 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
67 - Charges exceptionnelles		0 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		219 600 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
023 - Virement à la section d'Investissement		138 417 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
<b>Total Dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>831 300 €</b>
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	

**Recettes d'exploitation :**

**en Euros**

013 - Atténuation de charges		0 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		789 500 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
77 - Produits exceptionnels		0 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		41 800 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
<b>Total Recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>831 300 €</b>
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	

**Section d'Investissement**

**Dépenses d'investissement :**

16 - Emprunts et dettes assimilées		19 317 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
20 - Immobilisations incorporelles		250 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
<b>Adopté à :</b>	<b>30 Voix Pour</b>	
21 - Immobilisations corporelles		507 000 €

	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
23 - Immobilisations en cours		0 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		41 800 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
<b>Total Dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>818 117 €</b>
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
<b><u>Recettes d'investissement :</u></b>		
10 - Dotations, fonds divers et réserves		127 100 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
13 – Subventions d'investissement		128 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
16 - Emprunts		205 000 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
021 - Virement de la section d'exploitation		138 417 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		219 600 €
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	
<b>Total Recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>818 117 €</b>
	<b>9 Voix Contre</b>	
	<b>Adopté à : 30 Voix Pour</b>	

**3 - Fiscalité Locale : Vote des taux des contributions directes 2010.**  
N° 2010-004

La Ville de Villepinte développe des projets importants et structurants comme le montre la présentation du budget 2010 et du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Dans ce cadre, il est apparu souhaitable de faire bénéficier aux habitants des efforts de gestion réalisés par la municipalité, en travaillant à la possibilité d'une baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties, impôt dont le taux est particulièrement élevé à Villepinte. Cet impôt ne fait l'objet que de très peu d'exonérations et ne prend pas en compte les revenus ou la composition familiale. Son taux villepintois est de 30,75 % ce qui place ainsi notre ville à la première place des 1 281 communes de l'Île de France.

Compte tenu de la santé financière de la commune, il est proposé de baisser le taux de taxe foncière de 3,73 %, soit 1,15 points, pour le porter à 29,60 %.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les taux d'imposition sur l'année 2010 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation 15,22 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 29,60 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 89,16 %

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**4 - Approbation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2010-2013.**  
N° 2010-005

Il convient que l'Assemblée Délibérante :

- Approuve le Plan Pluriannuel d'Investissement 2010-2013,
- Actualise les Crédits de Paiement 2010 (CP) des Autorisations de Programme (AP) créées par la délibération du 4 février 2009,
- Crée une nouvelle Autorisation de Programme et le Crédit de Paiement 2010 pour la mise aux normes des bâtiments scolaires, des bâtiments administratifs et de la voirie pour faciliter leur accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Clôture les Autorisations de Programme "amélioration des éclairages publics, amélioration des aires de jeux, amélioration des réseaux d'eaux pluviales, amélioration de la voirie communale, études environnementales et amélioration des espaces verts".

9 Abstentions  
Adopté à : 30 Voix Pour

- 5 - Actualisation des Crédits de Paiement (CP) 2010 des Autorisations de Programme (AP) créés par la délibération n° 2009-011 du 04 Février 2009.  
Budget Principal de la Commune de Villepinte.  
N° 2010-006

Voir rapport n° 2010-005

9 Abstentions  
Adopté à : 30 Voix Pour

- 6 - Création de nouvelles Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement 2010 pour les acquisitions foncières "mairie et autres" et pour faciliter l'accès des bâtiments scolaires, des bâtiments administratifs, des autres bâtiments et de la voirie aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).  
Budget Principal de la Commune de Villepinte.  
N° 2010-007

Voir rapport n° 2010-005

9 Abstentions  
Adopté à : 30 Voix Pour

- 7 - Clôture des Autorisations de Programme relatives à l'amélioration des éclairages publics, à l'amélioration des aires de jeux, à l'amélioration des réseaux d'eaux pluviales, à l'amélioration de la voirie communale, aux études environnementales et à l'amélioration des espaces verts.  
N° 2010-008

Voir rapport n° 2010-005

9 Abstentions  
Adopté à : 30 Voix Pour

- 8 - Actualisation des Crédits de Paiement (CP) 2010 des Autorisations de Programme (AP) créés par la délibération n° 2009-013 du 04 Février 2009.  
N° 2010-009

Les Crédits de Paiement, qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisations de Programme, concernant les travaux d'assainissement réalisés dans le quartier de Fontaine Mallet, se répartiront en 2010, 2011 et 2012 de la manière suivante :

- Montant global de l'Autorisation de Programme 2009-2012 : 400 000, 00 Euros
- Montant 2010 des crédits de paiement : 185 000,00 €
- Montant 2011 des crédits de paiement : 100 000,00 €
- Montant 2012 des crédits de paiement : 105 327,85 €

Il convient que l'assemblée délibérante décide d'approuver la répartition prévisionnelle des Crédits de Paiement pour l'Autorisation de Programme précitée.

9 Abstentions  
Adopté à : 30 Voix Pour

- 9 - Eléments d'informations complémentaires à la délibération n° 2008-009 du 02 avril 2008 relative aux délégations du Maire.  
N° 2010-010

Par délibération du 2 avril 2008, le Conseil Municipal a, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donné à Madame le Maire des délégations pour agir dans un certain nombre de domaines durant la durée de sa mandature.

Parmi ces domaines de délégation, Madame le Maire peut "réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant fixé par le Conseil Municipal". Afin de compléter cette délibération et dans l'optique d'anticiper la fin du produit structuré BFT à compter du 15 août 2010, la Ville de Villepinte se propose de déterminer le montant de 2 000 000 d'Euros comme maximum de ligne de trésorerie. Il convient que l'Assemblée Délibérante approuve la possibilité, en cas de nécessité, de l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le montant précité.

9 Abstentions  
Adopté à : 30 Voix Pour

**1 - Travaux d'enfouissement de réseaux avenue de Clignancourt.**

Convention à conclure avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).  
N° 2010-011

Dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation de la voirie communale, il a été décidé de procéder à la réfection de l'avenue de Clignancourt, avec enfouissement des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public. Il convient donc de conclure, avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), une convention qui définisse les modalités pratiques de réalisation de cette opération, en lui confiant, dans le cadre de cette dernière, la maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**2 - Travaux de rénovation du gymnase COSEC (bardage et ventilation).**

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.  
N° 2010-012

Dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien du patrimoine immobilier communal, il a été décidé de procéder à la rénovation du gymnase COSEC. Cet équipement sportif étant fréquenté tout au long de l'année par les établissements scolaires proches, sa rénovation peut bénéficier d'une éventuelle aide financière de la part du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Il a donc été proposé au Conseil de solliciter auprès de cet organisme l'octroi d'une subvention la plus large possible.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**3 - Travaux de rénovation du gymnase COSEC (bardage et ventilation).**

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France et conventions tripartites à signer.  
N° 2010-013

Dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien du patrimoine immobilier communal, il a été décidé de procéder à la rénovation du gymnase COSEC. Cet équipement sportif étant fréquenté tout au long de l'année par les établissements scolaires proches (dont notamment les lycées Jean Rostand et Georges Brassens), sa rénovation peut bénéficier d'une éventuelle aide financière de la part du Conseil Régional d'Ile de France. Il a donc été proposé au Conseil de solliciter auprès de cet organisme l'octroi d'une subvention la plus large possible.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**4 - Travaux d'extension du gymnase Jacques Lamberdière.**

Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.  
N° 2010-014

Dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien du patrimoine immobilier communal, il a été décidé de procéder à des travaux d'extension du gymnase Jacques Lamberdière. Cet équipement spécialisé présente à la fois un intérêt départemental de par les clubs sportifs qui l'utilisent et est fréquenté tout au long de l'année par les établissements scolaires proches. De ce fait, ce projet d'extension peut bénéficier d'une éventuelle aide financière de la part du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Il vous est donc proposé de solliciter auprès de cet organisme l'octroi d'une subvention la plus large possible.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**IV - AMENAGEMENT – URBANISME – TRANSPORT - ENVIRONNEMENT**

**1 - Acquisition d'un immeuble sis 6 Ter Place de la Mairie appartenant à Monsieur et Madame MOULIN.**

N° 2010-015

Le 6 août 2009, la Commune a été sollicitée pour l'acquisition amiable d'un immeuble situé 6 Ter Place de la Mairie. La transaction a été fixée à 250 000 €uros par Monsieur et Madame MOULIN, actuels propriétaires. Depuis de nombreuses années, la Commune a procédé à l'acquisition des parcelles limitrophes à celle de Monsieur et Madame MOULIN. Ces acquisitions ont été réalisées pour le réaménagement du quartier du Vieux Pays. Cet achat s'inscrit donc dans ce processus.

Au vu de l'estimation de France Domaine (230 000 €uros) et des réserves en matière d'amiante, de termites et des risques de saturnisme qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics, la Commune a proposé un montant de 215 000 €uros. Le 8 décembre 2009, Monsieur et Madame MOULIN ont donné leur accord au prix proposé.

Il a est donc été proposé au Conseil d'acquérir la propriété sise 6 Ter Place de la Mairie au prix de 215 000 €uros et donc d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes à intervenir pour la réalisation de cet achat.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**2 - Convention entre la Commune et la Société Immobilière 3 F.**

Convention de garanties d'emprunts quartiers des 4 Tours et des Trilogies.  
N° 2010-016

Dans le cadre de la réhabilitation des quartiers des 4 Tours et des Trilogies, le bailleur 3F a sollicité de la part de la Commune de Villepinte une garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Par une délibération du 17 décembre 2008, la Commune a accordé sa garantie pour le remboursement des sommes de 3 200 000 €uros et 3 800 000 €uros, représentant la totalité des emprunts que la société Immobilière 3F a contracté. Pour permettre de mettre en place ces modalités des garanties d'emprunts, il convient de permettre à Madame le Maire de signer les conventions à intervenir entre la Société Immobilière 3 F et la Commune pour ce faire.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**3 - Programme de Rénovation Urbaine – Quartier Fontaine Mallet.**

Opération ANRU – Cession de l'assiette foncière de l'îlot ARTOIS.

**N° 2010-017**

Le quartier "Fontaine Mallet" va connaître, dans le cadre du projet ANRU, une complète restructuration urbaine. Cette restructuration passe par un redécoupage foncier et une importante redistribution des terrains entre la Ville, EFIDIS et ultérieurement l'Agence Foncière Logement. La présente cession vise donc spécifiquement l'îlot Artois, conformément à la convention ANRU du 23 septembre 2008.

Il a donc été proposé au Conseil d'accepter les termes de la promesse de vente ainsi que les conditions suspensives et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession ainsi que tout document qui s'avère nécessaire.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**V - SPORTS**

**1 - Etablissement d'une convention de mise à disposition d'installation communale au bénéfice du Club de Tennis de Villepinte : Tennis du Manège.**

**N° 2010-018**

Depuis de nombreuses années, la Commune dispose d'une installation offrant aux Villepintois la possibilité de pratiquer le tennis dans de bonnes conditions.

L'Association Club de Tennis de Villepinte organise son activité sur ce site. Afin d'encadrer les modalités de mise à disposition de certains des équipements du site, il est proposé d'établir une convention annuelle définissant les obligations respectives de la Commune et de l'Association.

Il a donc été proposé au Conseil d'approuver la signature de cette convention entre la Commune de Villepinte et l'Association **Club de Tennis de Villepinte.**

**9 Abstentions**

**Adopté à : 30 Voix Pour**

**2 - Subvention complémentaire exceptionnelle destinée à l'Association "ACTivités NAutiques de Villepinte" (AC.NA.VI).**

**N° 2010-019**

Afin de maintenir en nombre et en qualité les activités nautiques proposées par l'Association AC.NA.VI., une mise à disposition de personnels communaux a été décidée par la Municipalité.

Il a donc été proposé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 46 857,16 €uros à l'Association "ACTivités NAutiques de Villepinte" afin de financer les postes de deux éducateurs territoriaux des APS de 2<sup>ème</sup> classe pour une période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**VI - AFFAIRES CULTURELLES**

**1 - Fixation du tarif du concert NASS EL GHIWANE.**

**N° 2010-020**

La Municipalité souhaite s'inscrire dans un dispositif de collaboration entre plusieurs villes voisines (Sevrans, Clichy-Sous-Bois, et Stains) et des associations marocaines du Département, avec le soutien du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, pour organiser une semaine sur le Maroc, du 15 au 22 mai 2010.

Dans ce cadre, un concert avec un artiste de grande notoriété : NASS EL GHIWANE, est prévu le 15 mai 2010. Il a été proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif de ce spectacle à 12 €uros, afin de l'harmoniser avec celui des villes partenaires.

**9 Abstentions**

**Adopté à : 30 Voix Pour**

**VII - PETITE ENFANCE**

**1 - Approbation du projet Lieu Accueil Enfant-Parent (LAEP).**

Autorisation de signer la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**N° 2010-021**

la Ville a souhaité créer un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) au sein des locaux du Relais Assistantes Maternelles (RAM). La fréquence d'accueil sera de 4 demi-journées minimum par mois, les lundis matins de 8 h 30 à 12 h, hors vacances scolaires. Le public concerné sera les adultes (parents, grands parents) accompagnés de jeunes enfants (6 mois à environ 6 ans). Une éducatrice de jeunes enfants accueillera ce public pendant environ deux heures. La Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis (CAF) participe au financement de cette activité. Il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet Lieu Accueil Enfant/Parent (LAEP) et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

**Adopté à l'UNANIMITE.**

## **VIII - ENFANCE**

### **1 - Participation des familles aux mini-séjours organisés par les accueils de loisirs sans hébergements.**

**N° 2010-022**

La Commune de Villepinte propose, chaque année, des mini-séjours de 3 ou 5 jours à l'attention des enfants des accueils de loisirs. Ces séjours permettent aux enfants de quitter leur lieu de vie habituel et de découvrir un autre mode de vie collective. Ces séjours comptent 3 jours et 2 nuits pour les enfants de 4 à 5 ans et 5 jours et 4 nuits pour les enfants de 6 à 11 ans. Il convient d'appliquer les nouvelles tranches de quotient à la participation des familles pour les mini-séjours ALSH. La participation des familles s'échelonne entre 11,60 % et 95 % du coût du séjour. Il a donc été proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation applicable aux familles pour mini-séjour ALSH.

**10 Abstentions**

**Adopté à : 29 Voix Pour**

## **IX - RESSOURCES HUMAINES**

### **1 - Mise en place d'une nouvelle politique municipale de rémunération indemnitaire applicable à la filière Administrative.**

**N° 2010-023**

Le Bureau Municipal du 17 juin 2009 a passé la commande à la Direction des Ressources Humaines de réaliser un diagnostic du régime indemnitaire en place et de travailler à l'élaboration d'une nouvelle politique de la rémunération indemnitaire et autres avantages statutaires.

La Municipalité s'est donc engagée à ouvrir le chantier de refonte du Régime Indemnitaire. La proposition de refonte vise le triple objectif politique de :

- Revaloriser prioritairement le Régime Indemnitaire des agents de la catégorie C et réduire les écarts entre agents d'une même catégorie.
- Apporter de l'équité et de la transparence dans le traitement du Régime Indemnitaire.
- Renforcer l'attractivité de la Collectivité dans les recrutements et notamment contribuer à la reconnaissance des fonctions.

La proposition de refonte repose sur les 5 principes directeurs suivants :

- 1) Attribution d'une part fixe du Régime Indemnitaire de base lié au grade de l'agent.
- 2) Attribution d'une part variable liée à l'atteinte des objectifs de travail et à la tenue du poste.
- 3) Uniformisation des montants entre les filières, dans la limite du cadre réglementaire.
- 4) Valorisation de l'expérience professionnelle par l'instauration d'un pyramidage à l'intérieur des cadres d'emploi.
- 5) Reconnaissance de la fonction d'encadrant (du chef d'équipe à la Direction Générale) au regard des niveaux hiérarchiques définis dans l'organigramme et identifiés par les référentiels de fonction qui ont été retenus dans le cadre de la nouvelle procédure d'évaluation/notation.

Environ **500 agents** (sur 850) sont potentiellement concernés par une revalorisation de leur Régime Indemnitaire dont près de **330** dès **2010** au regard de l'évolution positive de la part fixe.

Parmi ces 330 agents, **252 agents** relevant de la catégorie C bénéficieront d'une revalorisation de leur traitement indemnitaire.

58 agents relèvent de la catégorie B.

20 agents relèvent de la catégorie A.

Le coût budgétaire en année pleine de cette nouvelle politique de rémunération du personnel communal est évalué à : **300 000 €** en 2010

Il a été demandé au Conseil Municipal d'adopter les délibérations relatives à la mise en place du Régime Indemnitaire de la filière Administrative, Animation, Culturelle, Sportive, Médico-Sociale et Technique.

**9 Abstentions**

**Adopté à : 30 Voix Pour**

### **2 - Mise en place d'une nouvelle politique municipale de rémunération indemnitaire applicable à la filière Animation.**

N° 2010-024

Voir rapport n° 2010-023.

**9 Abstentions**  
**Adopté à : 30 Voix Pour**

- 3 - **Mise en place d'une nouvelle politique municipale de rémunération indemnitaire applicable à la filière Culturelle.**

N° 2010-025

Voir rapport n° 2010-023.

**9 Abstentions**  
**Adopté à : 30 Voix Pour**

- 4 - **Mise en place d'une nouvelle politique municipale de rémunération indemnitaire applicable à la filière Sportive.**

N° 2010-026

Voir rapport n° 20 10-023.

**9 Abstentions**  
**Adopté à : 30 Voix Pour**

- 5 - **Mise en place d'une nouvelle politique municipale de rémunération indemnitaire applicable à la filière Médico-Sociale.**

N° 2010-027

Voir rapport n° 20 10-023.

**9 Abstentions**  
**Adopté à : 30 Voix Pour**

- 6 - **Mise en place d'une nouvelle politique municipale de rémunération indemnitaire applicable à la filière Technique.**

N° 2010-028

Voir rapport n° 20 10-023.

**9 Abstentions**  
**Adopté à : 30 Voix Pour**

- 7 - **Tableau des effectifs** : Créations et suppressions d'emplois.

N° 2010-029

Afin d'accompagner les besoins du service public local et de développer nos projets, il y a nécessité d'ajuster le tableau des effectifs des personnels permanents.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal des créations et suppressions d'emplois qui prendront effet à compter du 3 février 2010 et qui se résument comme suit :

FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATION
Administrative	1 rédacteur 1 éducateur territorial des APS hors classe	1 attaché 1 attaché
<i>Sous total</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
Animation	1 animateur territorial chef	1 attaché
<i>Sous total</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Technique	2 ingénieurs	2 techniciens supérieurs
<i>Sous total</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
Culturelle	1 assistant territorial spécialisé à 7heures	1 assistant territorial spécialisé à 8 heures
<i>Sous total</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Sportive	1 aide opérateur des APS	1 Adjoint d'animation
<i>Sous total</i>	<i>2</i>	<i>1</i>

<i>Sanitaire et sociale</i>	<i>1 rééducateur de classe normale</i>	
<i>Sous total</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser les créations et suppressions d'emplois ci-dessus, à effet du 03 Février 2010.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**8 - Tableau des effectifs** : Créations d'emplois saisonniers pour les directions de la Jeunesse, de l'Enfance et des Sports pour la période des vacances scolaires de l'année 2010.

**N° 2010-030**

Lors des vacances scolaires, il est nécessaire de renforcer les effectifs des Directions de la Jeunesse, de l'Enfance et des Sports par le recrutement d'agents saisonniers. Ces agents renforcent les effectifs afin de respecter les normes d'encadrement et de sécurité, pallier l'absence d'agents en congés ou proposer des activités comme les mini-séjours ou des animations sportives. Le Conseil Municipal a donc été invité à approuver la création d'emplois saisonniers qui seront affectés aux directions Enfance, Jeunesse et Sports, pour faire face aux besoins durant les vacances scolaires de l'année 2010.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**9 - Tableau des effectifs** : Créations de six emplois saisonniers d'accompagnateurs des lycéens dans la démarche "Prépa Bac" session 2010.

**N° 2010-031**

Il a été demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création, au sein de la Direction Jeunesse, de six emplois d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe saisonniers qui seront chargés d'aider, de conseiller, de soutenir et d'accompagner les futurs bacheliers dans la préparation de cet examen.

Pour la période du 1er mars 2010 au 16 juillet 2010, le Conseil Municipal est donc invité à approuver la création de six emplois d'agents saisonniers, chargés d'accompagner les jeunes lycéens, dans la démarche "Prépa Bac".

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**10 - Accueil et gratification des stagiaires.**

**N° 2010-032**

Il a été proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'accueil de stagiaires, de niveau supérieur au baccalauréat, et pour une durée de trois mois, voire plus. Il est proposé que ces stagiaires soient gratifiés, sur la base des dispositions du décret du 31 janvier 2008, à hauteur de 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale, soit 398,13 €uros par mois à ce jour. Une convention tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la commune devra être signée.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**11 - Classes de découverte et classes de nature** : Indemnités des personnels enseignants année 2010.

**N° 2010-033**

Par délibération du 27 février 1997, il a été décidé de prendre en charge l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte.

Des textes définissent le niveau des indemnités allouées aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classes de découverte, en particulier l'arrêté du 6 mai 1985 qui détermine le taux journalier.

Madame Le Maire a invité le Conseil Municipal à faire application des dispositions contenues dans l'arrêté du 6 mai 1985 pour la détermination de l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte et classe de nature au cours de l'année 2010, dans la limite de vingt et un jours par année scolaire.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**12 - Indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2010.**

**N° 2010-034**

Conformément aux dispositions du décret du 2 mai 1983 relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs, Monsieur le Préfet fixe le montant de cette indemnité après consultation des Conseils Municipaux et avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

L'indemnité est versée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques à défaut de la mise à disposition d'un logement convenable par la commune.

L'indemnité de logement due aux instituteurs pour 2010 est minorée par rapport à l'année 2009, le budget prévisionnel annuel est à 720 €uros.

Madame le Maire a invité le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition de maintien du montant de l'indemnité de logement due aux instituteurs pour l'année 2010, soit un montant de 720 €uros.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**13 - Rémunération des heures supplémentaires réalisées à l'occasion des consultations électorales.**

**N° 2010-035**

Les travaux supplémentaires effectués par les agents territoriaux lors de consultation électorale peuvent être rétribués de trois manières différentes :

- soit en récupérant le temps de travail effectué ;
- soit par le paiement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS pour les agents éligibles),
- soit pour les autres agents, par la perception de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer explicitement pour appliquer au personnel territorial participant aux élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes et référendums, les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), lorsqu'il y est éligible, conformément au décret n° 2007-1630 du 19 octobre 2007 et sur la base de l'indice majoré 410.

Les personnels non éligibles aux heures supplémentaires : stagiaires, titulaires et non titulaires percevront l'indemnité forfaitaire complémentaire.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**14 - Mise en place par la Ville de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Passerelle.**

**N° 2010-036**

Par courrier en date du 3 septembre 2009 le Préfet de la Seine-Saint-Denis a demandé aux Communes du Département de s'impliquer dans la mise en place de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Passerelle. Le Bureau Municipal du 21 octobre 2009 a décidé d'étudier la faisabilité de la création à court terme de 5 CAE Passerelle mais aussi de contrats d'apprentissage.

Il a été proposé au Conseil Municipal de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement à l'emploi des jeunes Villepintois en se prononçant favorablement sur la création de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Passerelle et de Contrats d'apprentissage destinés à anticiper certains besoins en recrutement de la Ville.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**15 - Mise en place par la Ville de Contrats d'Apprentissage.**

**N° 2010-037**

**Voir rapport n° 2010-036**

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**X - JEUNESSE**

**1 - Participation financière des usagers au dispositif de préparation au baccalauréat session 2010.**

**N° 2010-038**

La Direction de la Jeunesse souhaite renouveler, en 2010, le dispositif destiné à accompagner les lycéens qui se présentent aux examens du baccalauréat en leur apportant une aide méthodologique et en mettant à leur disposition un cadre structurant et des outils pédagogiques adaptés.

Il est proposé que cette initiative locale s'adresse aux jeunes qui résident sur le territoire Communal et qu'une participation financière, marquant l'engagement individuel de chacun(e), soit fixée. La participation financière s'élèvera à 40 €uros pour une inscription dans le dispositif de mars à juin 2010 et à 10 €uros pour une inscription débutant le 25 Juin 2010 et prenant fin le 9 Juillet 2010 pour les élèves concernés par le rattrapage du baccalauréat. Il a été demandé au Conseil Municipal de fixer la participation financière des usagers (lycéens) au dispositif de préparation au baccalauréat organisé en 2010.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**XI - MARCHES PUBLICS**

**1 - Acquisition de repas pour la restauration scolaire et municipale.**

Autorisation de lancer et signer le marché.

**N° 2010-039**

La restauration scolaire et municipale est aujourd'hui assurée par un prestataire privé (Société SOGERES) sous la forme d'une délégation de service public. Ce contrat prendra fin le 31 août 2010.

La volonté de l'équipe municipale - exprimée au cours des réunions du groupe de travail et des Bureaux Municipaux consacrés à cette question - est de ne pas prolonger la Délégation de Service Public à une entreprise privée. La volonté des élus est de rechercher une solution pérenne à caractère public.

La solution d'un choix de mode de gestion à dominante publique n'étant pas encore décidée, il convient de passer par une solution transitoire simple d'achat de repas dès le 1er septembre 2010 et ce durant la totalité de la période de construction de la solution pérenne.

Ce marché à procédure adaptée sera donc conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Il pourra être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de ce marché à procédure adaptée et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

**9 Abstentions**

**Adopté à : 30 Voix Pour**

**2 - AOO 10-19-MP : Fourniture de vêtements de travail pour le Personnel Communal.**

Autorisation de lancer et signer le marché.

## N° 2010-040

Le marché actuel relatif aux fournitures de vêtements professionnels arrivant à échéance le 24 mai 2010, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

Cette procédure conclue à compter de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2010, et reconductible 3 fois, sera établie sous la forme de marchés à bons de commande.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert et d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

**9 Abstentions**

**Adopté à : 30 Voix Pour**

### **3 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de l'Appel d'Offres Ouvert n° 09-05 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux – Lot n° 3 : entretien des gymnases.**

#### **N° 2010-041**

Le 24 décembre 2008, la Ville de Villepinte a conclu un Appel d'Offres Ouvert relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux. Ce marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois par période successive de 1 an.

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du transfert des obligations du lot n° 3 du marché (lot portant sur l'entretien des Gymnases), de l'actuel titulaire, la Société EUROP NET, à sa filiale la SAS EUROP NET II.

**Cet avenant étant sans incidence sur le montant maximum du lot n° 3 du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été requis.**

Il a donc été proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 3 de l'Appel d'Offres Ouvert précité.

**9 Abstentions**

**Adopté à : 30 Voix Pour**

### **4 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 de l'Appel d'Offres Ouvert n° 09-15 relatif à la fourniture de matériels électriques de plomberie, de vitrerie, de quincaillerie, bois et peinture – lot n° 6 : Fourniture de peinture, peinture de ravalement, revêtement de sols souples, peintures diverses et produits connexes.**

#### **N° 2010-042**

Le 07 mai 2009, la Ville de Villepinte a conclu un Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture de matériels électriques, de plomberie, de vitrerie, de quincaillerie, bois et peinture. Ce marché, conclu à compter de sa notification, pour une période initiale de 1 an, est reconductible 3 fois par période successive de 1 an. Ce marché, établi sous la forme d'un marché à bons de commande est divisé en 6 lots.

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du transfert des obligations du lot n° 6 du marché (lot portant sur la fourniture de peinture, peinture de ravalement, revêtement de sols souples...), de l'actuel titulaire, la Société DECOPEINT, à la société DEKOPEINT. **Cet avenant étant sans incidence sur le montant maximum du lot n° 6 du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été requis.**

Il a donc été proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 6 de l'Appel d'Offres Ouvert précité.

**9 Abstentions**

**Adopté à : 30 Voix Pour**

## **XII - ECONOMIE – EMPLOI – COMMERCE**

### **1 - Désignation de représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise (MEIFE).**

#### **N° 2010-043**

Une restructuration complète de la M2E a été conduite et a abouti à la création d'une structure associative unique dénommée Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise (MEIFE), articulée autour de quatre pôles : Mission Locale, Insertion, Formation et Entreprise.

Le Conseil d'Administration de la MEIFE comporte désormais 9 membres : 3 membres pour Aulnay, 3 membres pour Villepinte, 1 membre pour Pôle Emploi et 2 membres pour l'Etat (DDTEFP et Préfet).

A ce titre, la Ville de Villepinte doit désigner au sein de son Conseil Municipal trois représentants qui siègeront tout au long de leur mandat au Conseil d'Administration de la MEIFE.

Le scrutin est secret, uninominal et majoritaire.

Il a été proposé au Conseil Municipal de désigner en son sein trois représentants au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise (MEIFE).

**Ont été élus :**

- **Mme Jeanne-Camille BROU avec 30 Voix Pour (au 1<sup>er</sup> tour)**
- **Mme Dominique ROBERT avec 25 Voix Pour (au 1<sup>er</sup> tour)**
- **M. Daniel PALCY avec 23 Voix Pour (au 2<sup>ème</sup> tour)**

## **XIII - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**1 - Décisions n<sup>os</sup> 09-086 à 09-105 (inclus).**

**N° 2010-044**

**IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.**

**2 - Marchés A Procédure Adaptée notifiés depuis le 21 Novembre 2009 au 07 Janvier 2010 (24 MAPA).**

**N° 2010-045**

**IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.**

**XIV - AFFAIRES COMMUNALES – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

**1 - Communication du Maire relative au rapport annuel sur la gestion déléguée du chauffage urbain.**

**N° 2010-046**

Le 16 Mars 1988, une convention de concession a été conclue entre la Ville de Villepinte et le GIE SOCCRAM, en vue de la production et de la distribution collective de chaleur sur la Commune, pour une durée de 25 ans, soit une expiration en 2013.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a obligation de présenter au Conseil Municipal, pour qu'il en prenne acte, le rapport d'activité annuel établi par le délégataire du service public de chauffage urbain pour l'année 2008. Ce rapport a été présenté aux membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux le 19 janvier 2010. Aussi, Madame le Maire a présenté ledit rapport aux membres du Conseil Municipal et a précisé qu'il était consultable en mairie, auprès de la Direction de l'Administration Générale et des Instances. Une information par voie d'affichage a été faite en Mairie.

**IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.**

**2 - Communication du Maire relative au rapport annuel sur la gestion déléguée de l'eau potable.**

**N° 2010-047**

La ville a concédé le 28 septembre 1987 par traité de concession à la Société Générale des Eaux, devenue Véolia Eau, le Service Public de distribution d'eau potable, qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1987, et ce pour 25 ans. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a obligation de présenter au Conseil Municipal, pour qu'il en prenne acte, le rapport d'activité annuel établi par le délégataire du Service Public de production et distribution d'eau potable pour 2008. Ce rapport a été présenté aux membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux le 19 janvier 2010.

Aussi, Madame le Maire a présenté ledit rapport aux membres du Conseil Municipal et précise qu'il est consultable en mairie, auprès de la Direction de l'Administration Générale et des Instances. Une information par voie d'affichage a été faite en Mairie.

**IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.**

**XV - DIVERS**

**1 - Règlement Intérieur des salles municipales de Villepinte mises à disposition aux associations.**

**N° 2010-048**

La Municipalité met à disposition gratuitement aux associations locales pour une occupation sur l'année de septembre à juin, des salles municipales précisées dans la délibération soumise à votre vote.

La convention de mise à disposition de locaux appartenant à la Commune dispose, dans l'article 15, que "l'utilisateur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions du règlement intérieur et s'engage à les respecter". Le règlement intérieur définit les conditions générales d'usage des salles et détermine les instructions particulières relatives à la sécurité et la responsabilité du contractant.

Aussi, il a été demandé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur des salles municipales de Villepinte.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**2 - Modifications dans la désignation des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'Ecoles.**

**N° 2010-049**

La présente délibération a pour finalité de permuter deux Conseillers Municipaux sur leurs Conseils d'écoles respectifs : ainsi, Madame Marie-Claude POUCHIN, siégeant actuellement au Conseil de l'école maternelle "FONTAINE MALLET", sera désormais la représentante de la Ville au Conseil de l'école maternelle "LES MERISIERS", tandis que Madame Sabine BOURY-REIDOR, siégeant actuellement au Conseil de l'école maternelle "LES MERISIERS", sera représentante de la Ville au Conseil de l'école maternelle "FONTAINE MALLET".

En outre, suite à la démission de Monsieur Allan COURATIER de ses fonctions de Conseiller Municipal, en date du 21 janvier 2010, il doit être pourvu à son remplacement en tant que représentant de la Ville auprès du Conseil de l'école élémentaire "VERT GALANT II". Madame Brigitte ARRI est donc proposée pour le remplacement de Monsieur Allan COURATIER. Aussi, il a été demandé au Conseil Municipal de désigner Madame Marie-Claude POUCHIN pour siéger au Conseil de l'école maternelle "LES MERISIERS" en remplacement de Madame Sabine BOURY-REIDOR, de désigner Madame Sabine BOURY-REIDOR pour siéger au Conseil de l'école maternelle "FONTAINE MALLET" en remplacement de Madame Marie-Claude POUCHIN, de désigner Madame Brigitte ARRI pour siéger au Conseil de l'école élémentaire "VERT GALANT II" en remplacement de Monsieur Allan

COURATIER, démissionnaire, et d'acter la nouvelle liste des représentants désignés du Conseil Municipal pour siéger au sein des différentes écoles de Villepinte.

**Adopté à : 28 Voix Pour**

**Les membres de l'Opposition ainsi qu'un membre de la Majorité n'ont pas souhaité prendre part au vote.**

**3 - Inscription à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit d'Haïti.**

Vote de Principe.

**N° 2010-050**

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit d'Haïti.**

**N° 2010-051**

Un effroyable tremblement de terre a ravagé Haïti le 12 janvier dernier. Il a causé à ce jour d'après les bilans connus, 180 000 morts, plus de 200 000 blessés, et plus de 1,5 millions de personnes sans abri après la destruction complète d'un dixième des logements de ce pays. Dès la nouvelle connue, les services municipaux se sont mis à la disposition des Associations Villepintoises qui, nombreuses, souhaitent participer à la grande soirée de solidarité aux Espaces "V" Roger LEFORT le 12 février 2010. Madame le Maire est intervenue auprès des autorités gouvernementales pour faciliter la demande de regroupement familial d'un Haïtien Villepintois. Pour compléter ce dispositif citoyen, il a été proposé au Conseil d'attribuer une somme de 6 000 €uros à répartir entre 3 grands organismes de solidarité : le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Fondation de France.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**5 - Inscription à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire relative au Programme de rénovation urbaine – quartier Fontaine Mallet.**

**Opération ANRU – Vente de l'assiette foncière de l'îlot Charles de Gaulle.**

Vote de Principe.

**N° 2010-052**

**Adopté à l'UNANIMITE.**

**6 - Programme de rénovation urbaine – quartier Fontaine Mallet.**

**Opération ANRU – Vente de l'assiette foncière de l'îlot Charles de Gaulle.**

**N° 2010-053**

Le quartier "Fontaine Mallet" va connaître, dans le cadre du projet ANRU, une complète restructuration urbaine. Cette restructuration passe par un redécoupage foncier et une importante redistribution des terrains entre la Ville, EFIDIS et ultérieurement l'Agence Foncière Logement.

La Commune a donc à plusieurs reprises délibéré pour mener à bien le projet de réhabilitation, résidentialisation et reconstruction, notamment sur l'îlot Charles de Gaulle qui doit être cédé au bailleur EFIDIS pour une reconstruction sur site. En date du 27 mai 2009 et du 30 septembre 2009, ce projet de cession avait préalablement fait l'objet de délibérations confirmant les engagements municipaux concernant notamment le prix payable le jour de la signature de l'acte authentique d'un montant de 294 168 € HT, ainsi que des conditions suspensives. Celles-ci faisaient notamment état d'études géotechnique et de qualité de sols à réaliser et d'un rendu n'envisageant pas de pollution spécifique compte tenu de la connaissance historique de cette assiette foncière. Or, l'étude a mis en évidence des traces de fluorures dans le sous-sol de l'îlot Charles de Gaulle. Il a donc été établi une estimation du coût de dépollution qui aujourd'hui s'élève à un montant de soixante mille €uros hors taxe (60 000 €uros).

C'est pourquoi, il est proposé de déduire du prix de cession évalué à deux cent quatre vingt quatorze mille cent soixante huit €uros hors taxe (294 168 € HT), le montant de soixante mille €uros hors taxe (60 000 € HT), montant forfaitaire déterminé pour procéder à la dépollution de l'îlot Charles de Gaulle, soit un prix de cession final de deux cent trente quatre mille cent soixante huit €uros hors taxe (234 168 €uros HT).

Il a donc été proposé de confirmer les engagements pris antérieurement, d'accepter les nouveaux termes de la cession et d'autoriser Madame le Maire à signer les actes authentiques en tant que propriétaire.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

-----  
**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 0 HEURE 30 MINUTES  
le 04 Février 2010.**

**VU PAR NOUS MAIRE DE VILLEPINTE**

**POUR ETRE AFFICHE LE 10 FEVRIER 2010**

**CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L.2121-25**

**DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**VILLEPINTE, le 08 Février 2010**